

Suivi des indicateurs relatifs aux FHVC

Rapport annuel 2025





Table of Contents

1. INTRODUCTION.....	5
2. HVC DE TYPE 1 & 2.....	6
3. HVC DE TYPE 2.....	8
4. HVC DE TYPE 3.....	12
5. HVC DE TYPE 4	13
6. HVC DE TYPE 5 ET 6	15
7. ANNEXES.....	18
8. BIBLIOGRAPHIE.....	28



Liste des Tableaux

Tableau 1 : Définition des HVC de type 1 & 2.....	6
Tableau 2 : Suivi des indicateurs des HVC de types 1 et 2 dans les AAC 2025 par UFA.....	6
Tableau 3 : Définition de la HVC de type 2.....	8
Tableau 4 : Suivi des indicateurs des HVC de type 2 dans les AAC 2025 par UFA.....	8
Tableau 5 : Définition des HVC de type 3.....	12
Tableau 6 : Suivi des indicateurs des HVC de type 3 dans les AAC 2025 par UFA.....	12
Tableau 7 : Définition des HVC de type 4.....	13
Tableau 8 : Suivi des indicateurs des HVC de type 4 dans les AAC 2025 par UFA.....	13
Tableau 9 : Définition des HVC de type 5 & 6.....	15
Tableau 10 : Etat des ressources clés et sites sensibles identifiés par les CLPA par UFA.....	15
Tableau 11 : Suivi des indicateurs des HVC de type 5 et 6 dans les AAC 2025 par UFA.....	16

Liste des Annexes

Annexe 1 : Données sur le prélèvement des espèces vulnérables et/ou endémiques	18
Annexe 2 : Synthèse des données collectées dans le cadre des rapports SMART/PROGEPP.....	19
Annexe 3 : Synthèse des données collectées dans le cadre des missions de l'USLAB Mimbéli.....	20
Annexe 4 : Suivi de la consommation des produits chimiques et hydrocarbures.....	21
Annexe 5 : Nature des microprojets financés par la CIB en 2025 via le Fonds de Développement Local	22
Annexe 6 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Pokola.....	23
Annexe 7 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Kabo	24
Annexe 8 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Loundoungou.....	25
Annexe 9 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Mimbéli-Ibenga.....	26
Annexe 10 : Carte des HVC dans l'UFE Pikounda	27

Liste des Figures

Figure 1 : Pourcentage de l'AAC perturbée par l'exploitation.....	10
Figure 2 : Longueur moyenne des routes par ha et des pistes de débardage par arbre exploité	11
Figure 3 : Nombre de ressources clés et sites sacrés identifiés par les populations, par UFA.....	16



Liste des Abréviations

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
ACNP	Avis de Commerce Non Préjudiciable
ACFAP	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
CE	Coefficient d'Exploitation
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species
CLPA	Communautés Locales et Peuples Autochtones
CSI	Centre de Santé Intégré
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FDL	Fonds de Développement Local
FHVC	Forêt à Haute Valeur de Conservation
FSC	Forest Stewardship Council
GLAD	Global Land Analysis & Discovery
IR	Indice de Reconstitution
IRS	Indice de Reconstitution des Semenciers
LAB	Lutte Anti-Braconnage
PAFC	Pan African Forest Certification (système reconnu PEFC)
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PIKE	Proportion of Illegally Killed Elephants
PNNN	Parc National de Nouabalé-Ndoki
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques du Parc Nouabalé Ndoki
SDC	Série de Développement Communautaire
SIG	Système d'Information Géographique
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage



1. Introduction

La Congolaise Industrielle des Bois (CIB) gère quatre UFA et 1 UFE certifiées FSC® et PAFC¹.

Depuis 2007, la société met en œuvre une démarche de gestion des Forêts à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC) conformément au principe 9 du référentiel FSC. Cette démarche s'appuie sur un document de synthèse intitulé « Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation dans les UFA de la CIB » ([CIB, 2023](#)) qui identifie les HVC présentes dans les UFA de CIB et détaille les mesures générales de gestion associées.

Ce document définit également les indicateurs permettant de suivre l'application et l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre pour chaque HVC. Les seuils associés à ces indicateurs ont été établis sur la base de la littérature scientifique, des mesures de terrain réalisées avant la mise en œuvre des pratiques d'exploitation à impact réduit ainsi que des pratiques observées dans les autres sociétés certifiées FSC du Bassin du Congo. Dans une logique d'amélioration continue, ces seuils peuvent être révisés en fonction de l'évolution des connaissances et des retours d'expérience.

Par ailleurs, les définitions des différentes catégories de HVC présentées dans le document sont reprises du Standard FSC pour la République du Congo ([FSC, 2020](#)) et des Directives communes pour l'identification des HVC ([Brown et al., 2013](#)).

Chaque année, un rapport de suivi des indicateurs des FHVC est produit. Il présente, pour chacun des indicateurs regroupés par type de HVC, les données collectées au cours de l'année écoulée. De plus, les cartes des HVC présentes dans les AAC de l'année concernée sont présentées en annexe.

Par ailleurs, les AAC 2025 des UFA Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka sont toujours en cours d'exploitation à l'heure de la rédaction de ce rapport. Les données liées à ces chantiers sont donc provisoires et seront mises à jour dans une version ultérieure de ce rapport.

Concernant l'UFE Pikounda, bien qu'aucune opération d'exploitation n'y soit exercée, une évaluation des FHVC est tout de même effectuée annuellement. Cette évaluation est réalisée sur base de l'analyse d'images satellites récentes et par le biais de missions de terrain ponctuelles. Depuis le début du suivi de l'UFE, aucune perturbation n'a été relevée. Cette stabilité s'explique par l'enclavement de la zone ainsi que par la concentration des activités des communautés locales aux abords du cours d'eau qui est situé en périphérie de l'UFE. En effet, ce cours d'eau est bordé par une vaste zone marécageuse qui rend l'accès à la forêt impossible pendant la saison sèche. Pour ces raisons, les modalités de suivi des HVC dans cette UFE diffèrent de celles mises en œuvre dans les autres concessions.

¹ PEFC/48-31-02//PEFC/41-21-02

FSC-C014998 / FSC-C128941 / FSC-C104637 / FSC-C156094 / FSC-C005457 / FSC-C006439

2. HVC de type 1 & 2

Le **Tableau 1** présente les définitions des HVC de type 1 et 2.

Tableau 1 : Définition des HVC de type 1 & 2

HVC	Définition
HVC 1 : Diversité des espèces	Concentrations de diversité biologique, y compris les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en voie de disparition, importantes au niveau mondial, régional ou national.
HVC 2 : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage	Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.

Le **Tableau 2** présente le suivi des indicateurs de type 1 et 2 dans les AAC 2025 des différentes UFA.

Tableau 2 : Suivi des indicateurs des HVC de types 1 et 2 dans les AAC 2025 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Obj.
Taux de semenciers préservés après exploitation	Données détaillées par essence en annexe				≥ 60%
Taux des tiges d'avenir préservées après exploitation	99,4%	98,4%	99,1%	96,3%	≥ 90%
Taux de prélèvement des espèces vulnérables/endémiques	Données détaillées par essence en annexe				< 90%
Taux d'arbres d'essences protégées endommagés par l'exploitation	0%	0%	0%	0%	< 5%
Nombre de clairières (baïs et eyangas) affectées par l'exploitation	2	0	0	0	0
Ratio nb de saisies armes ou pièges/intensité de patrouilles**	1.21			6.05	< 1,5
Nombre de signes de braconnage/km **	0,011			0,031	< 0,025
Proportion de routes fermées 1 an après la fermeture définitive de l'AAC (AAC 2024)	94%	100%	85%	100%	100%*

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de contrôle routes

*Le seuil de 100% de routes fermées doit être visé lorsqu'aucune route spéciale permanente (accès à un village, à une carrière de latérite en activité etc.) n'est laissée ouverte dans l'AAC.

**Indicateurs LAB calculés à l'échelle du dispositif PROGEPP, commun aux UFA Pokola, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka



La plupart des indicateurs des HVC de type 1 et 2 respectent leur seuil respectif.

Il faut noter que quatre espèces forestières présentes dans les UFA de CIB font l'objet d'une réglementation du commerce international à la suite de leur inscription à l'Annexe II de la CITES : (Pericopsis elata) inscrite depuis 1992 et trois autres espèces : Afzelia spp, Pterocarpus spp et Khaya spp.- populations africaines, y ont été inscrites lors de la CoP19, en vigueur depuis le 23 février 2023) :

- L'afrormosia (Pericopsis elata) n'est pas exploitée par la CIB. De plus, aucun pied n'a été endommagé lors de l'exploitation des différentes AAC 2025.
- Les 3 autres espèces font l'objet d'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) et ont été exploitées dans chacune des AAC 2025.

En ce qui concerne les seuils dépassés, plusieurs indicateurs sont concernés.

- **Clairières affectées par l'exploitation** : dans le cadre de l'exploitation de l'AAC 2025 de Pokola, la réouverture d'un ancien axe-lourd permettant l'accès au chantier forestier traverse la zone tampon d'un eyanga. Bien que les procédures CIB encadrent strictement les interventions dans ces zones, la réouverture d'une ancienne route peut exceptionnellement être autorisée lorsqu'elle permet d'éviter la création d'un nouvel itinéraire de contournement et, ainsi, de limiter la superficie totale affectée. Cette intervention reste toutefois conditionnée à la réalisation préalable d'une étude d'impact environnemental démontrant l'absence d'impact significatif. Un second cas concerne deux arbres abattus dont les houppiers sont tombés dans la zone tampon d'un même eyanga. À la suite de ce non-respect de la procédure d'abattage, qui interdit l'abattage dans les zones tampons, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des équipes concernées. Dans les autres situations, les zones tampons établies autour des zones sensibles ont pleinement rempli leur fonction de protection.
- **Indicateurs relatifs au braconnage dans l'UFA Mimbéli-Ibenga** : le ratio d'armes et de pièges saisis rapporté à l'intensité des patrouilles s'établit à 6,05 en 2025, contre un objectif inférieur à 1,5 et une valeur de 4,4 en 2024. L'indice kilométrique des signes de braconnage atteint quant à lui 0,031 en 2025, contre 0,017 en 2024 et un objectif de 0,025. Ces deux indicateurs sont liés et leur évolution peut traduire soit une augmentation des activités de braconnage dans l'UFA depuis 2024, soit une amélioration de l'efficacité des activités de lutte anti-braconnage (LAB), notamment grâce à un meilleur ciblage des zones d'intervention. Il convient toutefois de replacer cette évolution dans une perspective plus longue : malgré la hausse observée depuis 2024, la tendance sur trois ans demeure à la baisse (voir annexe 3), ce qui suggère une efficacité globale des actions de l'USLAB.
- **Fermeture des routes ouvertes en 2024** : la proportion de routes de 2024 effectivement fermées atteint 94 % à Pokola et 85 % à Loundoungou. Les écarts par rapport à l'objectif s'expliquent par le maintien en service de deux routes de 2024, nécessaires à l'accès aux chantiers des AAC 2025.

En début d'année 2025, des allégations d'atteintes aux droits humains des populations autochtones impliquant certains écogardes de l'USLAB Mimbéli ont été portées à la connaissance de la CIB. Compte tenu de la gravité des faits allégués, la CIB a décidé de suspendre temporairement sa participation à l'USLAB Mimbéli dans l'attente des conclusions d'une enquête indépendante, conduite en accord avec l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées, qui supervise cette structure. À la date de rédaction du présent rapport, la mission de terrain de l'organisation indépendante mandatée pour mener cette enquête a été réalisée et son rapport est en cours de finalisation.



3. HVC de type 2

Le **Tableau 3** présente la définition de la HVC de type 2

Tableau 3 : Définition de la HVC de type 2

HVC	Définition
HVC 2 : Ecosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage	Vastes écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage, importants au niveau mondial, régional ou national, et qui abritent des populations viables de la plupart des espèces naturellement présentes selon un modèle naturel de distribution et d'abondance.

Le **Tableau 4** présente le suivi des indicateurs de type 2 dans les AAC 2025 des différentes UFA.

Tableau 4 : Suivi des indicateurs des HVC de type 2 dans les AAC 2025 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Objectif
Surfaces affectées par l'agriculture hors des SDC (ha)	n.d	n.d ²	19,2	4,5	0
Largeur moyenne des routes principales (m)	22	28	-	-	≤ 30 m
Largeur moyenne des routes secondaires (m)	17	16	18	20	≤ 28 m
Proportion de l'AAC déboisée pour la construction des routes	0,8%	0,8%	0,9%	0,9%	≤ 2%
Pourcentage de l'AAC affectée par l'exploitation	5,4%	4,9%	9,0%	5,5%	≤ 10%
Surface moyenne affectée par pied exploité (tous impacts compris) (ha)	0,12	0,13	0,11	0,12	≤ 0,20
Nombre de pieds prélevés par ha	0,45	0,39	0,80	0,44	< 2,5

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de contrôle routes, rapports de suivi du Programme socio-économique

Surfaces affectées par l'agriculture hors des SDC

L'indicateur reprenant les surfaces affectées par l'agriculture hors des Séries Développement Communautaire (SDC) est évalué à l'échelle de l'UFA et non de l'AAC.

² Se rapporter au cas particulier « UFA Pokola et Kabo » de la page 9



Dans l'UFA Loundougou-Toukoulaka, sept champs ont été recensés dans la série de production, représentant une superficie totale de 19,2 ha. Dans l'UFA Mimbéli-Ibenga, quatre champs situés hors SDC ont été recensés, pour une superficie totale de 4,5 ha.

Le plan d'aménagement de l'UFA Mimbéli-Ibenga ayant été validé par l'administration en mai 2019, la délimitation des SDC sur le terrain a débuté à cette date et les limites des SDC ne sont pas encore maîtrisées par l'ensemble des habitants de l'UFA. Des champs ont donc été ouverts dans les séries de production avant la matérialisation des limites et seront progressivement abandonnés.

Aucun contrôle spécifique des zones nouvellement défrichées n'a pu être réalisé en 2025 dans les UFA Pokola et Kabo en raison de la restructuration du service et du manque temporaire de personnel. Les résultats des contrôles réalisés ultérieurement seront intégrés au rapport 2026.

Le suivi de l'évolution des surfaces agricoles est par ailleurs complété, depuis 2016, par un suivi annuel par télédétection couvrant l'ensemble des concessions de la CIB.

Largeur des routes principales et secondaires

La réglementation fixe une largeur maximale de 33 m pour les routes forestières. Les prescriptions internes de la CIB sont plus restrictives et limitent la largeur à 30 m pour les routes principales et à 28 m pour les routes secondaires.

Dans les AAC 2025 de Pokola et Kabo, les routes principales présentent respectivement une largeur moyenne de 22 m et 28 m. Aucune route principale n'a été ouverte ou réouverte dans les AAC 2025 de Loundougou-Toukoulaka et Mimbéli-Ibenga.

Les largeurs moyennes des routes secondaires sont respectivement de 17 m à Pokola, 16 m à Kabo, 18 m à Loundougou-Toukoulaka et 20 m à Mimbéli-Ibenga. L'ensemble des valeurs observées respecte donc les seuils fixés.

Proportion de l'AAC déboisée pour la construction des routes

La proportion de chaque AAC déboisée pour l'ouverture des routes reste inférieure à l'objectif de 2 %, avec des valeurs comprises entre 0,8 % et 0,9 % selon les UFA.

Proportion de l'AAC affectée par l'exploitation

La superficie totale affectée par les opérations d'exploitation reste inférieure au seuil de 10 % dans les quatre AAC suivies. Elle représente 5,4 % à Pokola, 4,9 % à Kabo, 9,0 % à Loundougou-Toukoulaka et 5,5 % à Mimbéli-Ibenga.

La valeur plus élevée observée à Loundougou-Toukoulaka s'explique principalement par une densité d'abattage supérieure à celle des autres UFA, avec 0,80 pied/ha. Cette valeur reste néanmoins largement inférieure au seuil de 2,5 pieds/ha fixé pour cet indicateur.

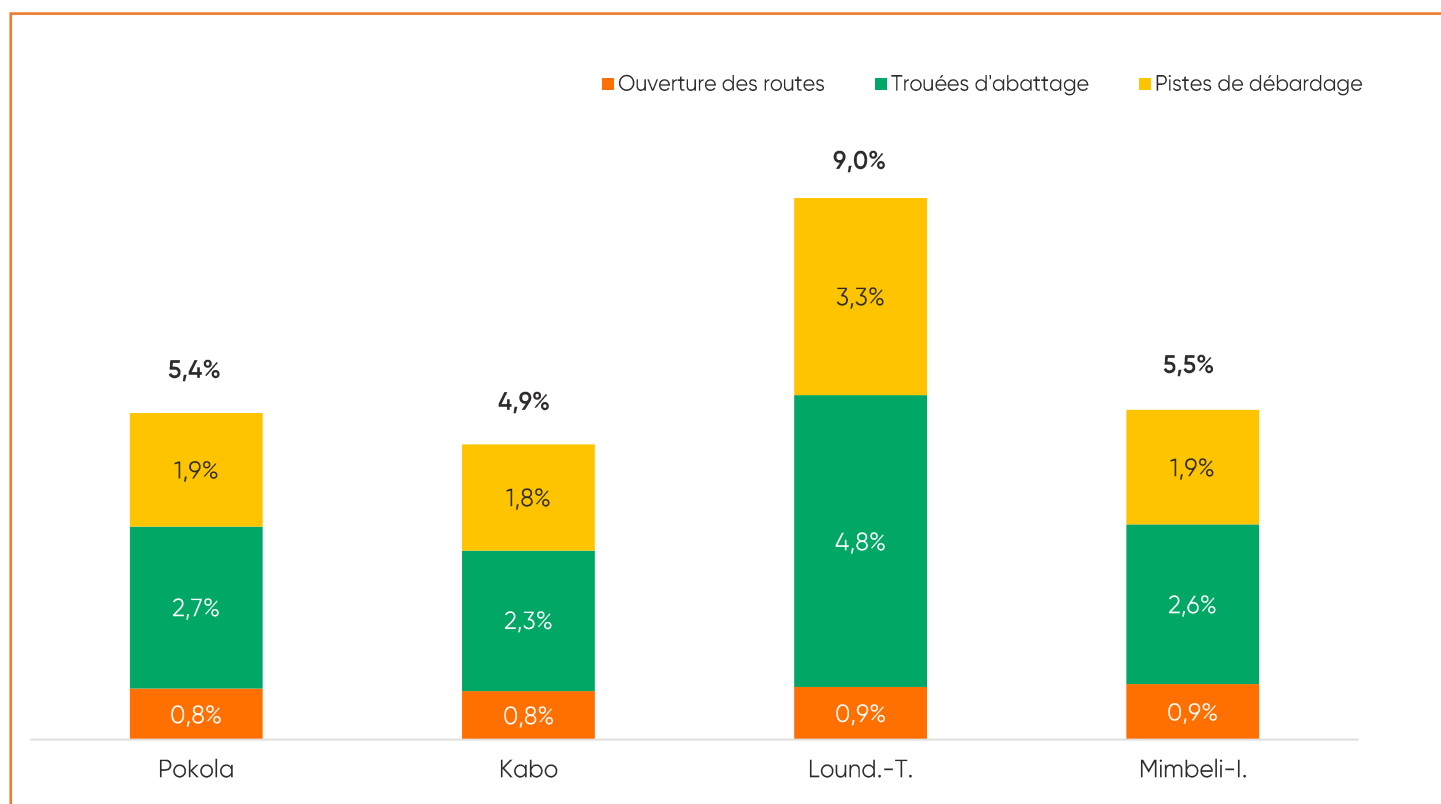
Surface moyenne affectée par pied exploité et densité d'abattage

La surface moyenne affectée par pied exploité varie de 0,11 à 0,13 ha selon les UFA et reste, dans tous les cas, inférieure au seuil de 0,20 ha.



La densité d'abattage varie quant à elle de 0,39 à 0,80 pied/ha, pour un seuil fixé à 2,5 pieds/ha. La valeur particulièrement faible observée à Mimbéli-Ibenga s'explique notamment par le nombre important d'arbres sociaux protégés, qui ne peuvent être exploités même lorsqu'ils présentent les caractéristiques commerciales requises.

Figure 1 : Pourcentage de l'AAC perturbée par l'exploitation



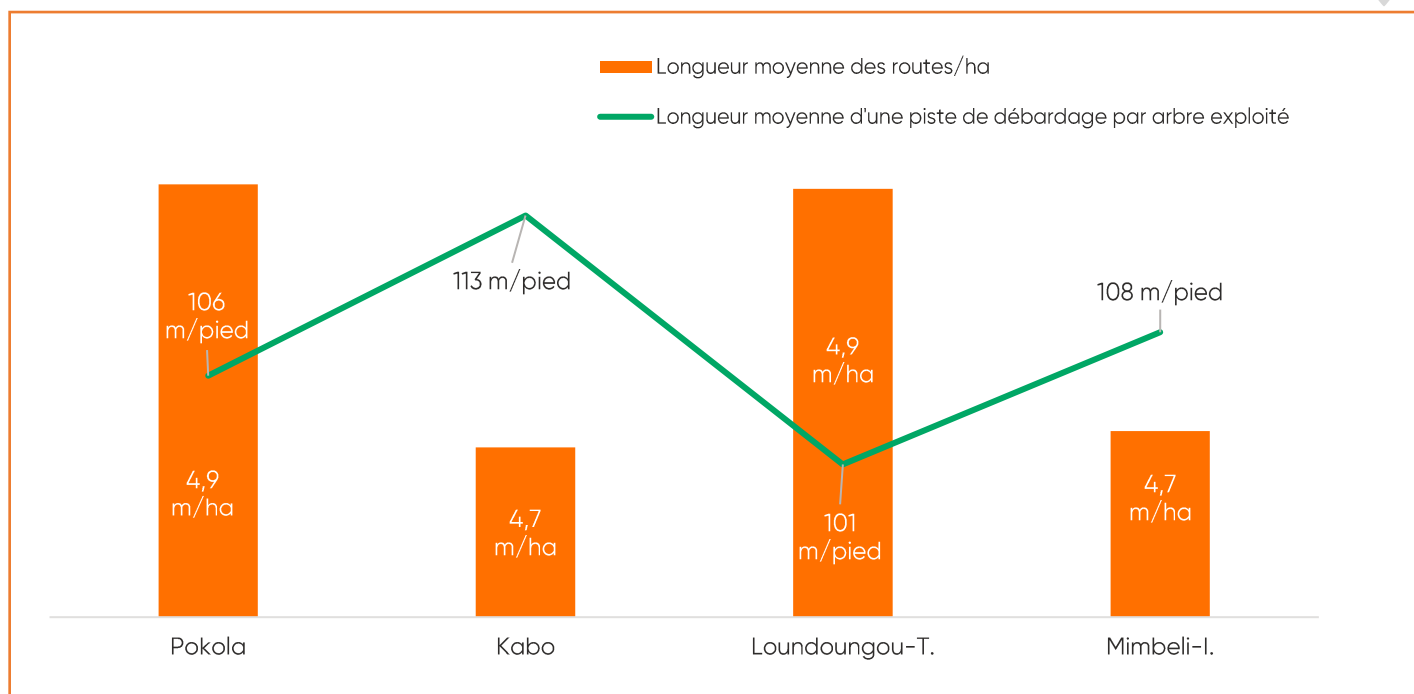


Figure 2 : Longueur moyenne des routes par ha et des pistes de débardage par arbre exploité

Densité du réseau routier et distances débardage

La longueur moyenne de routes par hectare dans les AAC 2025 est inférieure à celle observée en 2024 et à la moyenne des UFA. Les valeurs les plus faibles sont enregistrées à Mimbeli-Ibenga et Kabo, avec respectivement environ 5 et 7 m/ha, contre environ 6 m/ha à Pokola et Loundougou-Toukoulaka.

Cette diminution de la densité du réseau routier entraîne mécaniquement un allongement des distances de débardage. La distance moyenne de débardage atteint ainsi 113 m par pied à Kabo et 108 m à Mimbeli-Ibenga. À Kabo, où l'évolution est la plus marquée, elle est passée de 66 m/pied en 2024 à 113 m/pied en 2025.

Cette évolution résulte notamment de la réduction du nombre de routes ouvertes dans les AAC 2025. Elle traduit donc un arbitrage entre la réduction de l'emprise du réseau routier et l'augmentation des distances de débardage.



4. HVC de type 3

Le **Tableau 5** présente la définition de la HVC de type 3

Tableau 5 : Définition des HVC de type 3.

HVC	Définition
HVC 3 : Ecosystèmes et habitats	Ecosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition

Le **Tableau 6** présente le suivi des indicateurs de type 3 dans les AAC 2025 des différentes UFA.

Tableau 6 : Suivi des indicateurs des HVC de type 3 dans les AAC 2025 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbeli-I.	Objectif
Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampons des cours d'eau	0	0	0	0	0
Surfaces affectées par l'agriculture hors des SDC (ha)	n.d ³	n.d	19,2	4,5	0

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de suivi du Programme socio-économique

Aucun franchissement n'a entraîné d'érosion ni de sédimentation importante en 2025. De même, aucun indice d'exploitation n'a été relevé dans les zones tampons des cours d'eau en 2025.

Le suivi des ouvrages est effectué de manière régulière dans le cadre du programme EFIR ce qui permet d'anticiper les interventions nécessaires avant sédimentation.

Les surfaces affectées par l'agriculture hors des SDC sont commentées au point 3.

³ Se rapporter au cas particulier « UFA Pokola et Kabo » de la page 9



5. HVC de type 4

Le **Tableau 7** présente la définition de la HVC de type 4.

Tableau 7 : Définition des HVC de type 4.

HVC	Définition
HVC 4 : Services écosystémiques	Services écosystémiques de base dans des situations critiques, y compris protection de bassins versants et contrôle de l'érosion des sols et des pentes fragiles.

Le **Tableau 8** présente le suivi des indicateurs de type 4 dans les AAC 2025 des différentes UFA.

Tableau 8 : Suivi des indicateurs des HVC de type 4 dans les AAC 2025 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound. -T.	Mimbeli -I.	Objectif
Nombre de franchissements entraînant une érosion et/ou une sédimentation importante	0	0	0	0	0
Nombre d'indices d'exploitation dans les zones tampon des cours d'eau et zones sensibles	3	0	0	0	0
Nombre de cas de déversements ou de fuites accidentelles de produits chimiques	0	0	0	0	0
Nombre d'incendie(s) détecté(s) en forêt	0	2	0	0	0

Source : Base de données cartographiques & SIG, rapports de contrôles EFIR, rapports de contrôle routes, rapports de suivi du Programme socio-économique, rapport du Service QHSE

Aucun franchissement ayant entraîné une érosion ou une sédimentation importante, ni aucun déversement ou fuite accidentelle de produits chimiques, n'a été constaté en 2025.

À Pokola, trois cas d'exploitation ont été relevés dans des zones tampons. L'un correspond à la réouverture d'une ancienne route, réalisée conformément à la procédure applicable après une étude d'impact environnemental. Les deux autres concernent des arbres abattus dont les houppiers sont tombés dans la zone tampon d'un eyanga. Ces situations sont détaillées au point 2.

Deux incendies ont par ailleurs été détectés dans l'UFA Kabo, au nord et au sud du camp Ndoki 2, à environ 10 km du Parc national de Nouabalé-Ndoki. Détectés le 4 mars 2025 lors d'une patrouille aérienne du PROGEPP, ils ont fait l'objet d'une intervention des écogardes du PN Nouabalé-Ndoki. L'enquête a conclu à une origine humaine et a permis d'identifier un suspect. Les incendies auraient



débuté après son passage dans deux campements de pêche, dont l'un était situé dans une zone interdite pour cette activité⁴.

⁴ Voir rapports de mars 2025 du Progepp et de la fondation Nouabalé Ndoki



6. HVC de type 5 et 6

Le **Tableau 9** présente les définitions des HVC de type 5 et 6.

Tableau 9 : Définition des HVC de type 5 & 6.

HVC	Définition
HVC 5 : Besoin des communautés	Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire aux besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par exemple moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés ou populations autochtones.
HVC 6 : Valeurs culturelles	Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau mondial ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture des communautés locales ou des populations autochtones identifiés par le biais d'un engagement avec ces communautés locales ou populations autochtones.

Les ressources essentielles aux communautés ainsi que les sites présentant une importance culturelle ou spirituelle sont identifiés avec les populations locales et autochtones lors de missions conjointes menées avec le service social de la CIB. Leur identification, leur délimitation et les mesures nécessaires à leur protection sont encadrées par la Procédure pour l'identification et la protection des ressources clés et des sites sensibles des CLPA.

Ces missions ont été réalisées dans les AAC 2025 des quatre UFA. Elles ont permis d'identifier 533 ressources clés et 17 sites sacrés ou culturellement sensibles, dont la répartition par UFA est présentée dans le Tableau 10.

Tableau 10 : Etat des ressources clés et sites sensibles identifiés par les CLPA par UFA.

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound. -T.	Mimbeli -I.	Total
Nombre de ressources clés (arbres) identifiées par les CLPA	19	0	70	444	533
Nombre de sites sacrés identifiés par les CLPA	1	0	3	13	17

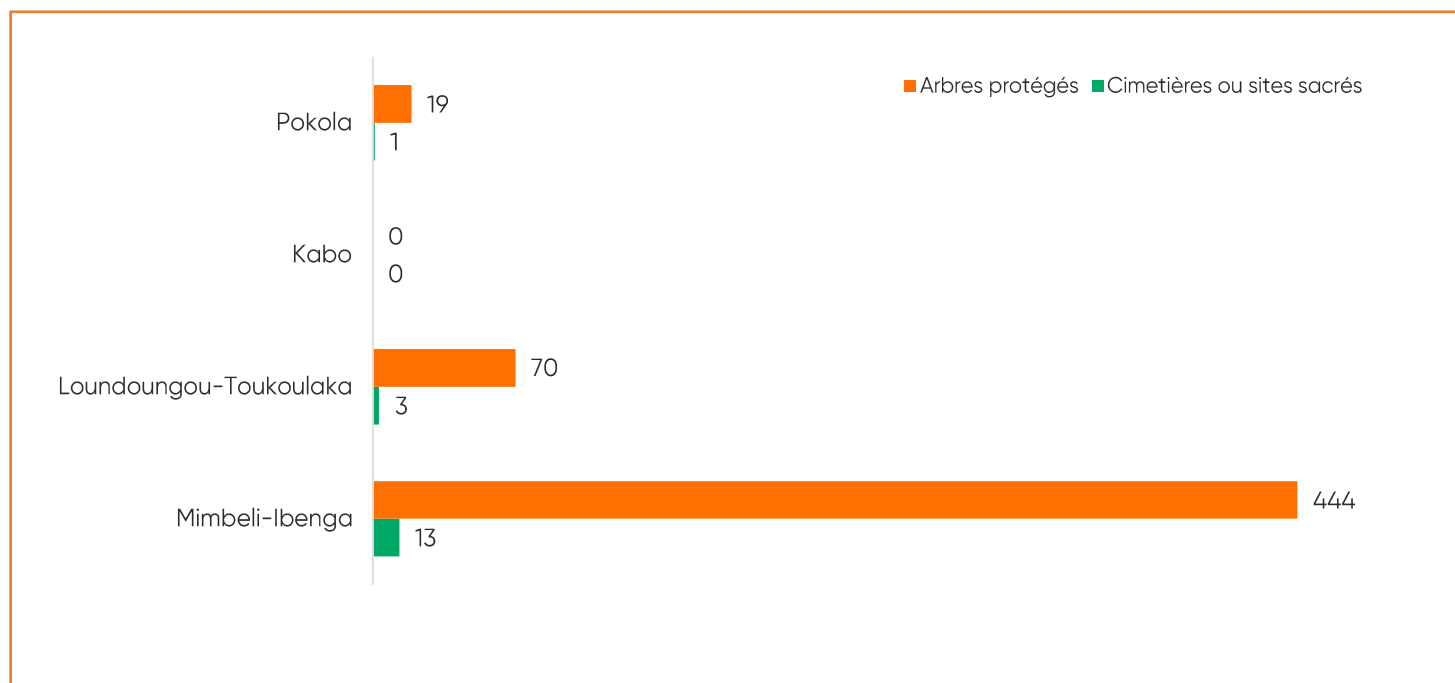


Figure 3 : Ressources clés et sites sensibles identifiés dans les AAC 2025, par UFA

Les ressources clés identifiées correspondent principalement à des arbres utilisés par les populations pour la collecte de chenilles ou à des fins médicinales. Les sites sensibles recensés comprennent notamment des tombes et d'anciens campements de pêche auxquels les populations accordent une importance particulière. Ces ressources et sites sont matérialisés sur le terrain et font l'objet de mesures de protection afin d'éviter leur détérioration lors des opérations forestières.

Le **Tableau 11** présente le suivi des indicateurs de types 5 et 6 dans les AAC 2025 des différentes UFA.

Tableau 11 : Suivi des indicateurs des HVC de type 5 et 6 dans les AAC 2025 par UFA

Indicateur	Pokola	Kabo	Lound.-T.	Mimbéli-I.	Objectif
Nombre de ressources-clés détériorées par l'exploitation dans les AAC	0	0	0	0	0
Nombre de sites sacrés détériorés par l'exploitation	0	0	0	0	0
Nombre de sources d'eau polluées par l'exploitation et utilisées par les populations	0	0	0	0	0
Nombre de litiges et conflits avec les populations en lien avec ces HVC	0	1	1	6	0

Source : Rapports de mission du Programme socio-économique et registre des conflits



Aucune ressource clé, aucun site sacré et aucune source d'eau utilisée par les populations n'ont été détériorés ou pollués par les activités d'exploitation dans les AAC 2025. De même, aucun cas de pollution d'une source d'eau utilisée par les populations n'a été enregistré.

Huit réclamations ou situations de conflit ont toutefois été recensées au cours de l'année : une dans l'UFA Kabo, une dans l'UFA Loundoungou-Toukoulaka et six dans l'UFA Mimbéli-Ibenga. Elles portent sur des sujets variés, notamment l'accès aux ressources et aux infrastructures, les compensations, l'emploi et certains impacts attribués aux activités de la CIB. Leur nature et les réponses apportées sont synthétisées ci-après.

Principales réclamations recensées et réponses apportée :

- **UFA Loundoungou-Toukoulaka – Bangui-Motaba** : La communauté a formulé plusieurs demandes concernant l'entretien et la prolongation de la route d'accès, l'emploi local, la fourniture de mobilier scolaire et de produits pharmaceutiques, ainsi que la construction d'une maison des jeunes. La CIB a précisé les mesures déjà mises en œuvre ou programmées : entretien annuel de la route, recrutement local en fonction des postes disponibles, fourniture de mobilier scolaire, approvisionnement pharmaceutique prévu en 2027 et possibilité d'appui à la construction de la maison des jeunes sous réserve de la mise à disposition d'un plan.
 - **UFA Mimbéli-Ibenga – Bondeko** : La communauté a demandé la construction du tronçon routier Mbeti-Bondeko ainsi que de toilettes. La construction de la route n'a pas pu être programmée en raison des moyens disponibles ; les toilettes sont en cours de construction.
 - **Enyellé – janvier** : Une demande d'indemnisation a été formulée à la suite de dommages occasionnés à des cultures lors de travaux de séparation entre le domaine foncier de la CIB et le domaine communautaire. Après examen de la réclamation, la personne concernée a été indemnisée.
 - **Enyellé – mars** : Vingt-trois propriétaires ont demandé une compensation à la suite de la délimitation par l'Etat d'une emprise de 40 ha destinée à l'extension du site industriel de la CIB. Les propriétaires reconnus ont fait l'objet d'une indemnisation.
 - **Enyellé – juillet** : Une contestation a porté sur le processus de recrutement des stagiaires. Celui-ci a été revu en concertation avec les parties prenantes concernées.
 - **Mimbéli – janvier** : La communauté a demandé la finalisation d'engagements approuvés en 2023. Un nouveau système d'adduction d'eau a depuis été installé et la construction d'un nouveau CSI est en cours de finalisation.
 - **Moungoumba – janvier** : La communauté a formulé une demande relative à l'emploi des jeunes du village. Plusieurs recrutements ont depuis été réalisés.
 - **UFA Kabo – Lémé** : Une demande de compensation a été formulée concernant l'exploitation présumée de deux arbres sociaux dans l'AAC 2023. Les vérifications réalisées sur le terrain n'ayant pas confirmé les faits allégués, la réclamation a été considérée comme non fondée.

7. Annexes

Annexe 1 : Données sur le prélèvement des espèces vulnérables et/ou endémiques

Nom pilote	UICN	CITES	Statut	Pokola					Kabo					Loundougou-Toukoulaka					Mimbéli-Ibenga			
				Struct.	IR	IRS	CE	Densité	Struct.	IR	IRS	CE	Densité	Struct.	IR	IRS	CE	Densité	Struct.	IR	IRS	CE
Acajou	VU	II	2	3	1	1	31%	1	3	1	2	0%	1	2	1	1	0%	2	2	1	1	22%
Ayous	VU	-	2	3	1	1	11%	1	3	1	1	7%	1	3	1	1	33%	1	4	1	1	17%
Azobé	NT	-	2	2	1	1	13%	1	2	1	1	7%	1	2	1	1	34%	1	1	1	1	3%
Bilinga	VU	-	2	2	1	2	51%	1	1	1	1	33%	1	3	1	1	73%	1	1	1	1	32%
Bossé clair	VU	-	2	2	1		45%	1	1	1		10%	1	2	1		40%	1	1	1		31%
Dibétou	VU	-	1	1	1		0%	1	1	1		0%	2	1	1		0%	2	2	1		0%
Doussié	LC	II	2	1	2		23%	1	1	1		0%	2	1	1		68%	2	1	2		26%
Ebène noir	EN	III	1				0%	1				0%					4%		1	1		20%
Iatandza	VU	-	0	2	1		0%	1	1	1		0%		3			0%	1				0%
Iroko	LC	-	2	1	1		36%	1	3	1		29%	1	1	1		47%	1	1	1		15%
Kosipo	VU	-	2	1	1		0%	1	1	1		0%	1	2	1		0%	1	2	1		0%
Mukulungu	CR	-	2	4	1		14%	2	4	1		6%		4	1		28%	1	3	2		17%
Sapelli	VU	-	2	2	1	1	63%	1	2	1	2	71%	1	3	1	2	62%	1	2	2	1	62%
Sipo	LC	-	2	2	1	2	32%	1	2	1	2	37%	1	2	1	1	59%	1	2	2	3	50%
Tiama	VU	-	0	1	1	1	0%	1	1	1	1	0%	1	2	1	1	0%	1				N/A
Wengé	NT	-	2	1	1	1	13%	1	1	1	1	3%	1	1	1	1	50%	2				N/A

Classement : CR: en danger critique d'extinction / EN: en danger / VU: vulnérable / NT: Quasi menacé / LC: préoccupation mineure

CITES : présence dans l'Annexe III et II

Statut : 0: non exploité mais potentiellement exploitable dans le futur suivant les conditions du marché / 1: exploité sur contrat / 2: régulièrement exploité

Struct. : 1: structure favorable / 2: structure plutôt favorable / 3: structure plutôt défavorable / 4: structure défavorable

IR (Indice de 1: IR ≥ 40 % / 2: IR < 40 %

IRS (Indice de 1: IR ≥ 60 % / 2: IR < 60 % & ≥ 40 % / IR < 40 %.

Les diamètres de fructification de certaines essences sont inconnus ou sujets à controverse et ne permettent donc pas de calculer l'IRS pour ces essences

Densité : 1: densité ≥ 0,05 tiges/ha / 2: densité < 0,05 tiges/ha

Statut :

0 = Potentiellement exploitée dans le futur, suivant les conditions du marché

1 = Exploitée sur contrat

2 = Régulièrement exploitée

Structure

1 favorable

2 plutôt favorable

3 plutôt défavorable

4 défavorable

0 = non évaluée ou espèce absente de la zone

IR

(en considérant 4 classes au dessus du DMA à reconstituer)

1 = Taux de reconstitution > 40%

2 = Taux de reconstitution < 40%

0 = non évalué ou espèce absente de la zone

IRS :

1 = IRS > 60 %

2 = IRS < 40 < 60 %

3 = IRS < 40 %

0 = Non évalué ou espèce absente de la zone.

CE

Coefficient d'exploitation: nombre de tiges inventoriées/nombre de tiges exploitées

Densité :

- 1 = Densité > 0,05 tige / ha ;

- 2 = Densité < 0,05 tige / ha ;

- 0 = Non évaluée ou espèce absente de la zone.



Annexe 2 : Synthèse des données collectées dans le cadre des rapports SMART/PROGEPP

Indicateurs	2023	2024	2025
Nombre total d'écogardes déployés en patrouille	83	52	97
Nombre total de patrouilles réalisées	530	512	489
Effort de protection (Nombre total de jour de patrouille)	3 354	3 315	3 024
Nombre d'arrestations	20	19	12
Nombre de PV dressés	95	176	206
Ratio arrestations/interpellations	12%	4%	5%
Nombre d'armes saisies	23	27	62
Nombre de câbles métalliques/nylon saisis	1 807	2 220	3 598
Kg de gibiers protégés saisis	89	3 928	4 540
Nombre de campements de braconniers détruits	46	54	91
Nombre de carcasses d'éléphants braconnés vues	1	3	3
PIKE (Nombre carcasses éléphants abattues illégalement/ Nombre total de carcasses éléphants vues)	100%	43%	100%
Nombre de signes braconnage/km	0,008	0,01	0,011



Annexe 3 : Synthèse des données collectées dans le cadre des missions de l'USLAB Mimbeli-Ibenga

Indicateurs	2023	2024	2025
Nombre total d'écogardes déployés en patrouille	21	26	26
Nombre total de patrouilles réalisées	30	118	122
Effort de protection (Nombre total d'hommes-jour de patrouille)	237	625	754
Nombre d'arrestations	1	1	1
Nombre de PV dressés	62	91	70
Ratio arrestations/interpellations	1%	1%	1%
Nombre d'armes saisies	43	56	45
Nombre de câbles métalliques/nylon saisis	540	2 704	4 516
Kg de gibiers protégés saisis	654	884	613
Nombre de campements de braconniers détruits	7	43	11
Nombre de carcasses d'éléphants braconnés vues	0	0	0
PIKE (Nombre carcasses éléphants abattues illégalement/ Nombre total de carcasses éléphants vues)	N/A	N/A	N/A
Nombre de signes de braconnage/km	0,04	0,017	0,031



Annexe 4 : Suivi de la consommation des produits chimiques et hydrocarbures

Indicateurs	2023	2024	2025
Peintures (kg)	12 379	35 372	43 908
Vernis (kg)	4 655	2 540	4 800
Diluants (l)	5 386	5 602	4 836
Liquide de refroidissement (l)	3 259	7 612	3 441
Sarpagrumes (kg)	65	0	0
Sarpalo (kg)	21 000	14 840	26 000
Cérémule (émulsion de paraffine) (kg)	37 800	33 300	26 280
Huiles (l)	137 920	217 306	149 456
Gasoil (l)	5 937 725	6 548 781	6 393 190
Pétrole (l)	15 325	16 748	12 014
Essence super (l)	98 565	103 732	79 520



Annexe 5 : Nature des microprojets financés par la CIB en 2025 via le Fonds de Développement Local

UFA	Pokola	Kabo	Loundoungou-Toukoulaka
Nombre de villages impactés	3	2	2
Nombre de microprojets identifiés	12	6	4
Nombre de microprojets financés	3	2	2
Montant financements microprojets (FCFA)	2 440 000	1 580 000	4 000 000
Total virement (FCFA)	5 648 162	4 780 500	14 573 734
Fonctionnement 30%	1 694 449	1 434 150	4 372 120
Investissement 70%	3 953 713	3 346 350	10 201 614
Nature des projets financés	Agricole	Agricole	Agricole

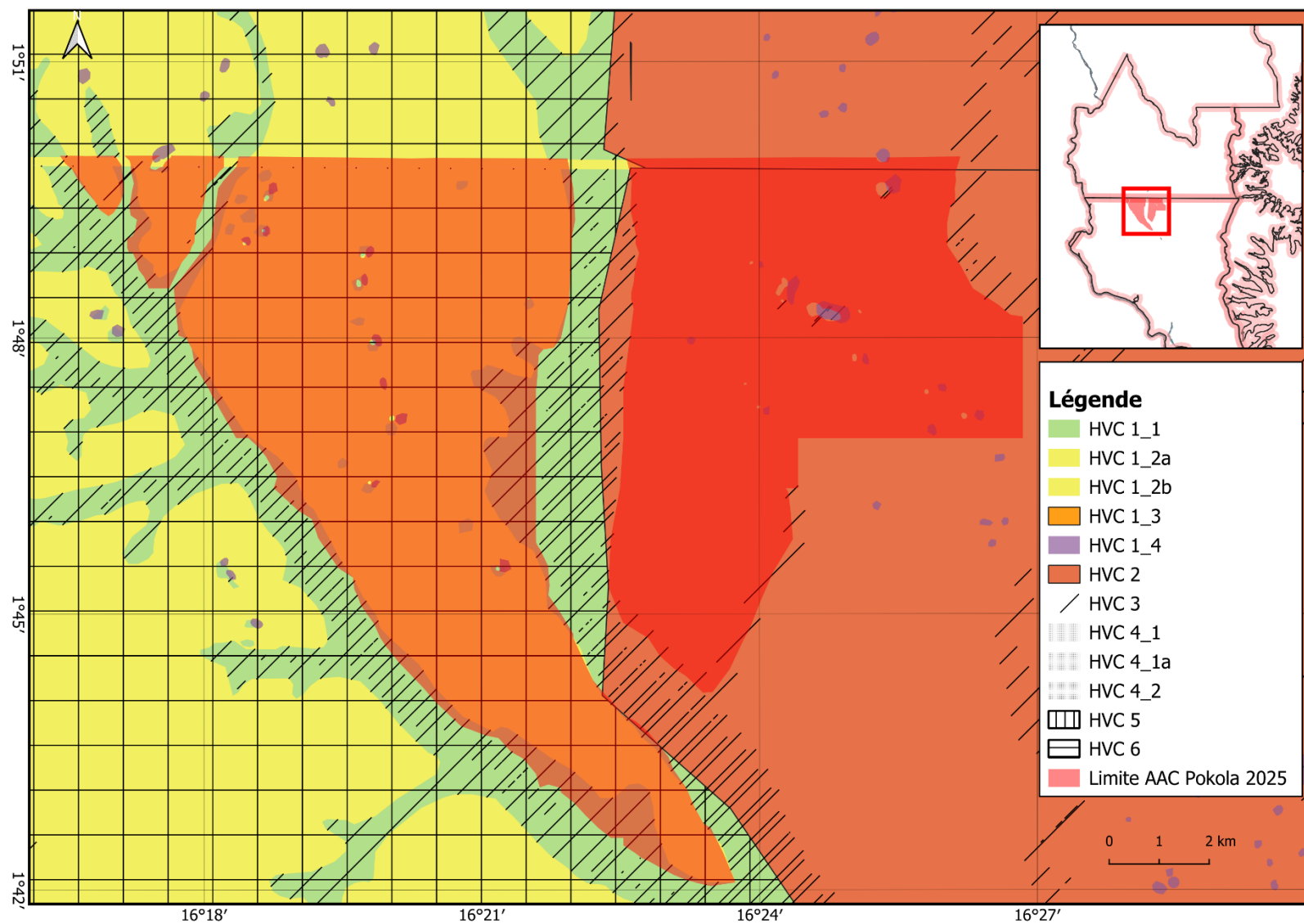
Les sessions de comités de concertation se sont normalement tenues pour les trois UFA Pokola, Kabo, et Loundoungou-Toukoulaka.

Le FDL de l'UFA Mimbéli-Ibenga n'a pas encore été créé par les autorités, aucun projet n'a donc pu être mis en place à ce jour.

Au total, le montant versé aux FDL représente 25 002 396 FCFA dont 30% sont destinés aux frais de fonctionnement, soit 7 500 719 FCFA, et 70% destinés aux investissements dans les microprojets, soit 17 501 677 FCFA. Le montant effectif des financements de microprojets s'élève à 8 020 000 FCFA pour 7 microprojets financés.

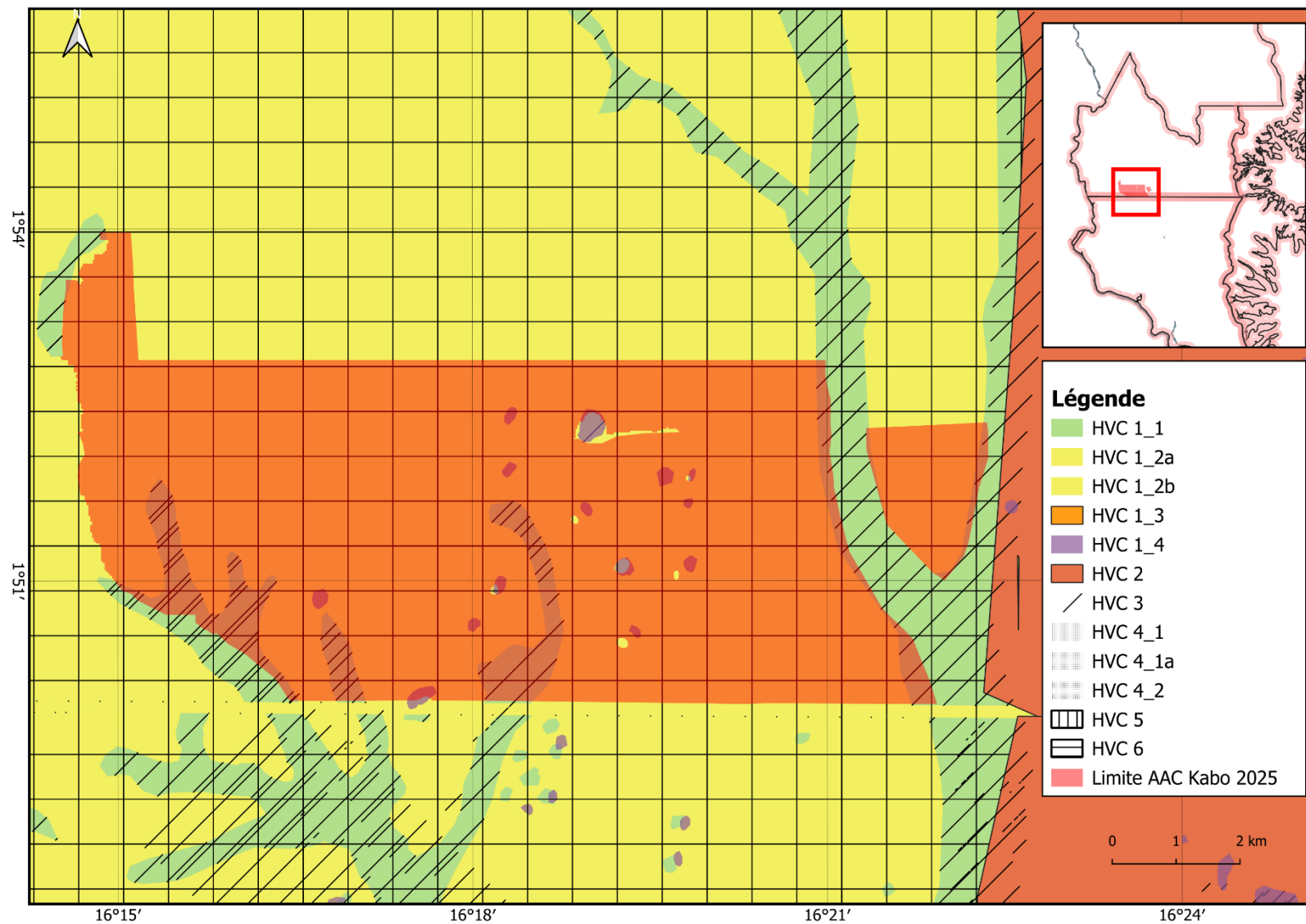


Annexe 6 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Pokola



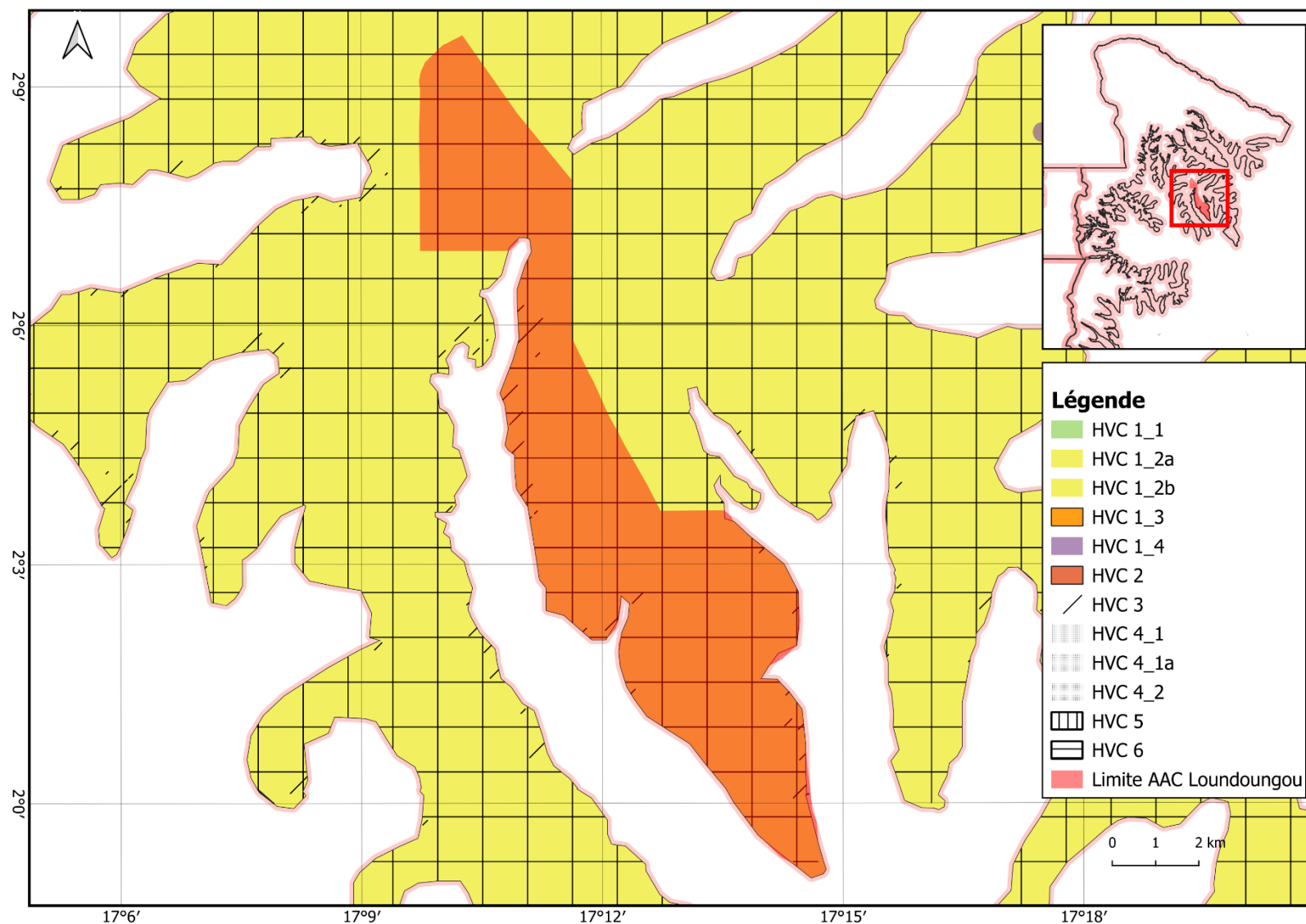


Annexe 7 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Kabo



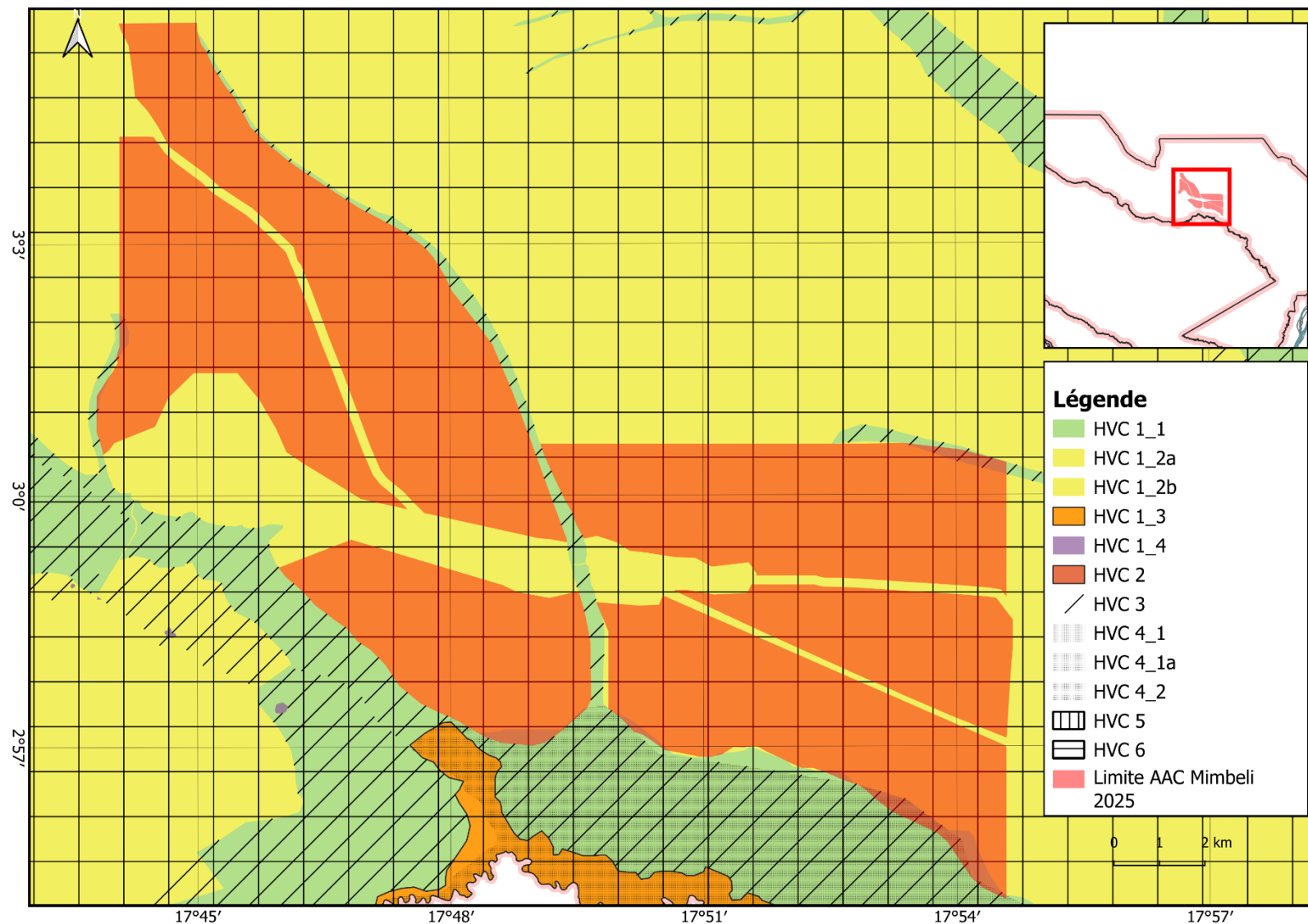


Annexe 8 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Loundougou



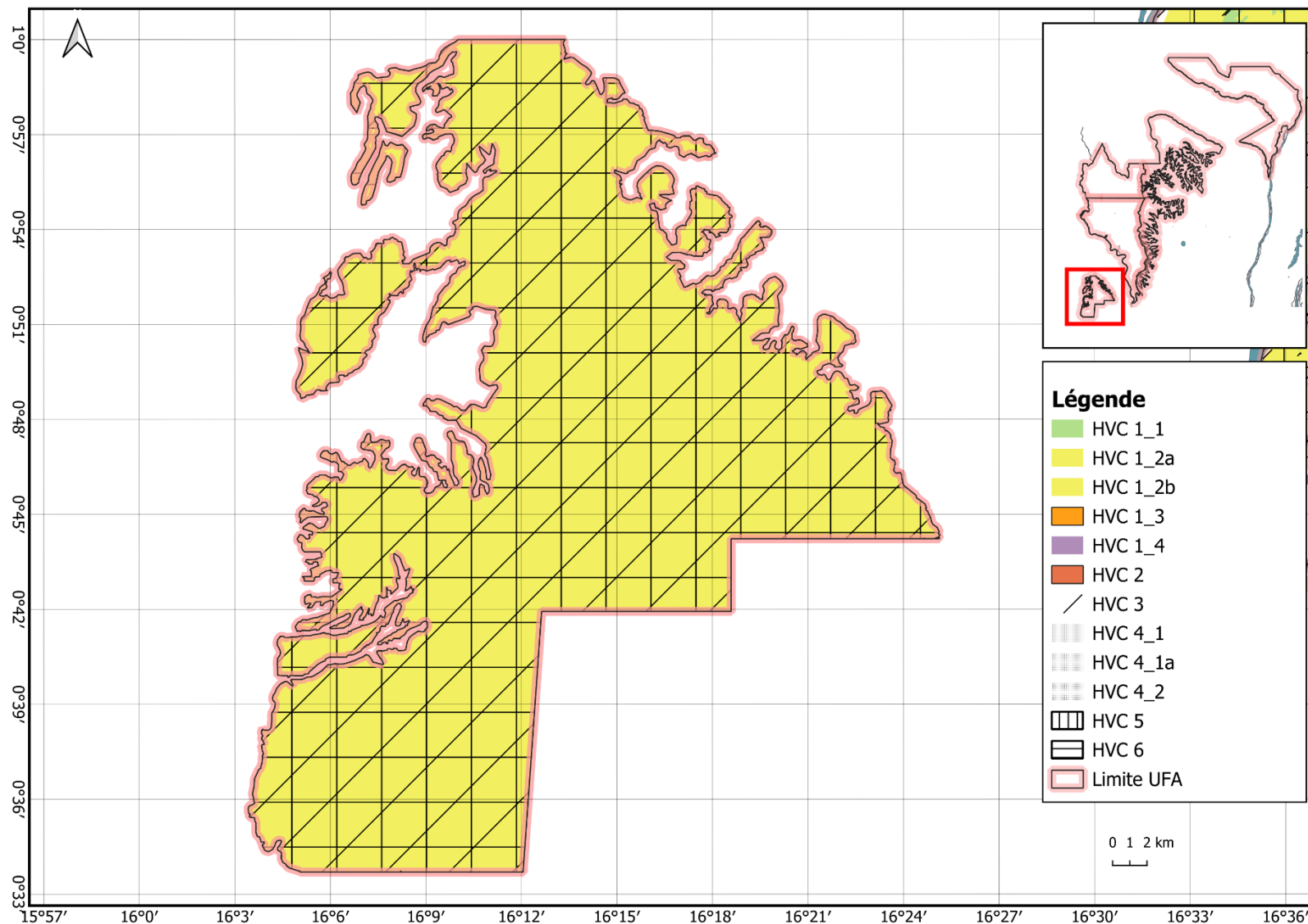


Annexe 9 : Carte des HVC dans l'AAC 2025 de l'UFA Mimbéli-Ibenga





Annexe 10 : Carte des HVC dans l'UFE Pikounda



8. Bibliographie

Brown et al. 2013. Directives communes pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation. HCV Resource Network [HCV Resource Network: Guide générique pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation \(HCV\) - PFBC](#)

CIB, 2023. Identification et gestion des Forêts à Haute Valeur de Conservation dans les UFA de la CIB. olamagri.com/content/dam/olam-agri/assets/webp/ps/wood/fc/fc-pdf/identification-et-gestion-des-fhvc-2023.pdf

FSC, 2020. Norme FSC pour la certification des forêts de la République du Congo. FSC-STD-COG-02-2020 FR. [National Forest Stewardship Standard](#)



Olam Agri

Learn More

Follow us

Website: www.olamagri.com

Email ID: wood@olamagri.com

LinkedIn: [CibCongo](#)